



Téléphonie Mobile

Fiche de synthèse d'une installation (suivi de l'Instruction)

Informations générales :

| | | |
|----------------------------|--|--------------------------|
| Nom et Numéro du site : | MARIGNAN | 75108-051-02 |
| Adresse du site : | 12, rue de Marignan | Arrdt : 8 ^{ème} |
| Opérateur : | Free | |
| Bailleur : | Privé | |
| Destination de l'immeuble | Habitations | Nb d'étages R + 7 (28 m) |
| Complément d'information : | Fréquences 700 MHz, 900 MHz, 1800 MHz, 2100 MHz et 2600MHz Un autre opérateur déjà présent sur le site (BT) | |

| | |
|---|------------|
| Date d'enregistrement à l'Agence d'Ecologie Urbaine (J) | 14/02/2017 |
| Date d'envoi de la fiche de synthèse à la Mairie d'arrondissement | 21/02/2017 |
| Date limite de réponse de la Mairie d'arrondissement (J+2 mois) | 14/04/2017 |

Analyse du projet

| | |
|---|----------------------|
| Type d'installation (modif, nlle installation, IP, ajout 4G...) | Nouveau site (3G 4G) |
| Dossier soumis à Déclaration Préalable ou Permis de Construire | oui |
| Si la simulation est fournie, est elle conforme au seuil de la charte ? | |

Objet de la demande

Motivation de l'opérateur :

Obligations de couverture de la population fixées par l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes (ARCEP), notamment 75% de couverture de la population en janvier 2015 et 90% en janvier 2018, afin de développer et d'exploiter notre réseau 3G et 4G.

Détail du projet :

Ce projet concerne l'installation de 3 antennes panneaux couvrant 3G et 4G (fréquences 700 MHz, 900 MHz, 1800 MHz, 2100 MHz et 2600MHz) orientées vers les azimuts 120°, 210° et 340°.

Incidence visuelle :

Les modules techniques de taille réduite et de couleur gris clair seront placés en pied d'antennes, invisibles depuis la rue. Les antennes « tube » sont en résine polyester de teinte blanc perlé type RAL 1013, dito la teinte de l'édicule. Celles-ci sont placées en retrait de la façade sur rue, afin de minimiser l'impact depuis la rue.

Emplacement des baies et des coffrets : Au pied des antennes.

Hauteur des antennes : 30,60 m.

Avis de la Mairie d'arrondissement concernée :

| | | |
|------------------|---|---|
| Date de l'avis : | Avis favorable <input type="checkbox"/> | Avis défavorable <input type="checkbox"/> |
| | | |

Carte du site au regard des établissements particuliers dans un rayon de 100m autour des antennes



| Nom | Adresse | Situé dans le lobe principal de l'antenne émettrice (lobe limité à 3 dB/puissance maximale) (Oui / Non) | Distance | Estimation du niveau maximum de champ reçu, en V/m et sous la forme d'un pourcentage par rapport au niveau de référence de la fréquence correspondante dans le décret 2002-775 <small>CF. guide DR 05 de l'ANFR (processus d'utilisation optimale des sites radioélectriques)</small> |
|---|--------------------------------------|---|----------|--|
| Ecole primaire publique Robert Estienne | 8 rue Robert Estienne 75008 Paris | non | 63 m | 0,5 V/m soit 1,38% * |
| | | | | |

- * Remarque : La valeur indiquée en pourcentage est surévaluée par rapport au pourcentage réel de la valeur limite réglementaire applicable car le calcul de pourcentage est réalisé de manière simplifiée en divisant la valeur totale de champ par la valeur limite réglementaire applicable à la fréquence la plus basse parmi les fréquences déployées. Ainsi la valeur totale de champ a été divisée par 36 V/m

VUE DES ANTENNES AVANT/APRÈS

Etat de l'existant :



Etat projeté :



Les antennes ne sont pas visibles depuis ce point de vue.

VUE DES AZIMUTS

Azimet 120° :



Azimet 210° :



Azimet 340° :

